

# STAGES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

## STAGE EN ECOLE PROCEDURE A SUIVRE

Les directeurs ont la possibilité d'accueillir des élèves de Seconde en stage d'observation du 17 au 28 juin 2024.

## AU NIVEAU DU DIRECTEUR

### Etape n°1

- recueillir la liste des **enseignants volontaires** de l'école
- définir le « **parcours** » des **stagiaires** au sein de l'école :
  - \* soit 1 seule classe est observée par chaque stagiaire au cours des deux semaines → *l'enseignant est tuteur*
  - \* soit plusieurs classes sont observées par chaque stagiaire au cours des deux semaines → *le directeur est tuteur*

### Etape n°2 : deux possibilités

OU

#### Offre de stage proposée de l'école

- compléter un formulaire sur la **plateforme 1jeune1solution** pour déposer une offre de stage (*tutoriel proposé*)
- établir le contact avec le(s) stagiaire(s) qui répondent à l'offre
- une fois la candidature retenue, remplir la convention en ligne
- imprimer la convention et l'envoyer à l'IEN pour signature

#### Candidature spontanée du stagiaire

- une fois la candidature retenue, compléter **à posteriori** le formulaire sur la **plateforme 1jeune1solution** pour déposer l'offre de stage dans leur école (*tutoriel proposé*)
  - remplir la convention en ligne
  - imprimer la convention et l'envoyer à l'IEN pour signature
- A noter : si le lycéen transmet une convention déjà imprimée, celle-ci peut être utilisée pour envoi à l'IEN.**

## AU NIVEAU DE LA CIRCONSCRIPTION

Chaque IEN transmet à la DSDEN la liste des stages qui se déroulent dans sa circonscription.

## Ce qu'indique la plateforme :

### Comment ça marche ?

01

#### Déposez vos offres de stage

Vous pouvez facilement déposer une offre, la modifier, et la dupliquer.

02

#### Répondez aux candidatures

Dès qu'un élève candidate, vous pouvez accepter ou non sa candidature. L'élève est informé et valide à son tour. L'établissement scolaire est également informé.

03

#### Validez votre convention

Cette convention est pré-remplie et à signer en ligne par le professionnel accueillant et le chef d'établissement. Une fois imprimée, cette convention est signée par l'élève et son/ses représentant(s) légaux.

**FOIRE AUX QUESTIONS** sur la plateforme : [!\[\]\(4fe57c3593bf1b21d272ae7ac8dfaf77\_img.jpg\)](#)

**STAGES** DE  
**SECONDE**  
GÉNÉRALE ET  
TECHNOLOGIQUE